

**Correction
collective**

**Session de
rattrapage 2022**

Examen de droit des obligations (Partie générale)

IUR II

Il n'y aura pas de correction collective de l'examen **de droit des obligations (Partie générale)** (IUR II) effectué lors de la session de rattrapage 2022.

Les candidat(e)s pourront consulter leur copie en prenant contact avec M. Benoît de Mestral (benoit.demestral@unifr.ch), assistant de la Chaire de droit privé et de droit romain, jusqu'au 31 octobre 2021.

Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération

Prof. Pascal PICHONNAZ